

GIGNY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Gigniacum, Gigniacus, Gigneacum, Gignium, Ginniacum, Ginyacum, Ginniacus, Giniacus, Gignie, Gignié, Gignière, Gignye, Gigney, Gignal, Gignia,
bourg de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, canton et distribution de poste de Saint-Julien ;
chef-lieu de perception ; succursale ; à 6 km de Saint-Julien et 28 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 371^m.

Le territoire est limité au nord par Graye-et-Charnay, Loisia, Pymorain et Nancuisse ; au sud par Morval et Louvenne ; à l'est par Monnetay et Louvenne ; à l'ouest par Andelot, Véria, Graye-et-Charnay et Morval. Cropet ou Croupet, le Villard, les maisons du Sauget et des Vignes font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 4, de Lons-le-Saunier à Montfleur ; par les chemins vicinaux tirant à la Pérouse, à Montrevel, Véria, Andelot, Graye-et-Charnay, Orgelet, le Villard, Louvenne, Morval ; de Croupet à Morval, du Villard à Pymorin et Orgelet, de Louvenne à Morval ; par la rivière du Suran, les ruisseaux de la fontaine de Pierre, qui prend sa source à Croupet, de la Doye, de la Combe ; par les biefs du Villard, de la Creuse, de Gigny, de la fontaine à la Roche, et par une dérivation du ruisseau Sous-la-Roche.

Les communes du Villard et de Croupet ont été réunies à celle de Gigny, les 3 octobre 1821 et 30 juillet 1823. Elles ont demandé en 1831 à en être distraites, mais leur demande n'a pas été accueillie par l'administration.

Population en 1790, de Gigny, 888 habitants ; de Croupet, 166 ; du Villard, 77 ; total, 1131 ; population réunie en 1846, 889 ; en 1851, 925, dont 469 hommes et 456 femmes ; population spécifique par km carré, 53 habitants ; 244 maisons, savoir : à Gigny 200, à Croupet 27 et au Villard 17 ; 244 ménages. Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1680. Les jeunes gens des deux sexes émigrent en grand nombre, pour être domestiques ou ouvriers en soie à Lyon.

Cadastre exécuté à Croupet en 1819, à Gigny et au Villard réunis en 1820 ; surface territoriale 1603^h 02^a, divisés en 6061 parcelles que possèdent 508 propriétaires, dont 200 forains ; surface imposable 1566^h, savoir : 746^h en terres labourables, 349^h en bois, 224^h en parcours et friches, 179^h en prés, 54^h en friches et le surplus en cultures diverses, d'un revenu cadastral de 19.443 fr. ; contributions directes en principal 5.940 fr.



Le sol, peu fertile, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, du foin, peu d'orge, de légumes secs, de navette, de fruits et de vin. Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants. On importe les onze douzièmes des vins consommés. Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune des chevaux, des mulets, beaucoup de bétail à cornes et de chèvres, des moutons, des porcs et des volailles. 86 ruches d'abeilles. L'agriculture n'y fait pas de progrès.

On trouve sur le territoire de la marne non utilisée, des sablières, des carrières de pierre ordinaire à bâtir, exploitées, de la mauvaise pierre de taille, des carrières de pierre à chaux ordinaire et hydraulique, exploitées.

Foires et marchés : Les plus anciennes foires de Gigny étaient au nombre de trois ; une quatrième fut instituée en 1542, et dès-lors, jusqu'en 1804, elles furent tenues le 6 mai, le 12 août, lendemain de la fête de saint Taurin, le 9 octobre et le lundi de décembre avant la fête de saint Thomas, apôtre. Un décret du 25 prairial an XII, en créa deux nouvelles, et fixa ces six foires au dixième jour des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. Elles sont très importantes comme foires de bétail. L'ancien marché, tombé en désuétude pendant les pestes et les guerres du XVII^e siècle, rétabli le 11 mars 1772, et fixé au vendredi de chaque semaine, tomba entièrement en 1793. Les habitants fréquentent habituellement les marchés d'Orgelet et de Saint-Amour.

Commerce et industrie : Il y a 2 moulins à quatre tournants, 5 fabricants de sabots, 1 serrurier, 1 teinturier, 2 menuisiers, 2 charrons, 2 marchands merciers, 6 aubergistes, 4 bouchers, 1 boulanger et 2 épiciers. Il y avait autrefois plusieurs tanneries le long du ruisseau de la *Sarrasine*, mais elles ont cessé d'exister au XVIII^e siècle. Il existait aussi une tuilerie, déjà en ruines en 1705.

Gigny est la résidence d'un notaire, d'un percepteur et d'un médecin.

Biens communaux : une église, un cimetière au nord et en dehors du bourg, un presbytère en mauvais état, peu éloigné de l'église ; quatre fontaines avec abreuvoirs, un lavoir couvert, une ancienne église servant de halle pour les foires, deux ponts en pierre, deux pompes à incendie manœuvrées par une compagnie de 25 pompiers ; deux places publiques ; une salle d'école attenante au presbytère, et fréquentée en hiver par 100 élèves ; 381^h 39^a de terres, parcours, friches et bois, d'un revenu cadastral de 508 fr. La section de Croupet possède 78^h 01^a de parcours, bois et friches, d'un revenu cadastral de 53 fr. ; celle du Villard a 72^h 48^a de biens de même nature, d'un revenu cadastral de 53 fr. Il n'y a pas de maison commune ; les archives sont déposées chez M. le maire, et l'instituteur occupe une maison louée.

Bois communaux : Gigny, 270^h 29^a ; coupe annuelle, 8^h 61^a ; Croupet, 25^h 07^a exploités tous les 18 ans, et le Villard, 34^h 30^a ; coupe annuelle, 1^h.

Budget : recettes ordinaires 5.366 fr. ; dépenses ordinaires 5.150 fr.

Hospice de bienfaisance : Suivant un acte passé devant Perrod, notaire à Besançon, le 17 mai 1808, Marie-Sylvestre Regaud, curé de Vernantais, et Claudine-Augustine Regaud, sa sœur, fondèrent un hospice de bienfaisance à Gigny, lieu de leur naissance. Ils donnèrent à cet effet à la commune, une maison meublée, un jardin et un domaine, composé de 5^h 52^a de prés, et 6^h 63^a de terres labourables, d'un revenu annuel de 1.200 fr., à condition que les biens seraient affectés à l'entretien d'un hospice, dont la direction appartiendrait à des sœurs de la Charité de Besançon, qui seraient assujetties aux mêmes règles et statuts que celles de Besançon, prises dans la même congrégation, et dirigées par la même supérieure. Ces religieuses devaient être chargées, 1^o de porter aux malades et aux vieillards infirmes et indigents les secours temporels

et spirituels que leur position réclamerait ; 2° de donner gratuitement aux jeunes filles, nées de parents pauvres, une éducation morale et religieuse. Le bureau chargé de l'administration des biens donnés, devait se composer du curé de la paroisse, du maire et de trois notables habitants, nommés par le préfet. Cet établissement, qui fonctionne depuis 1829, est dirigé par trois religieuses de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, dont la maison principale est à Besançon. Ces dames donnent l'instruction gratuitement à 100 jeunes filles, et tiennent un pensionnat composé actuellement de sept demoiselles. Les sœurs et les élèves occupent la maison donnée par les fondateurs.



NOTICE HISTORIQUE

Le nom de Gigny avait incontestablement, dans la langue des anciens peuples, une signification aujourd'hui perdue pour nous. Il se reproduit souvent dans la nomenclature géographique de diverses contrées de la France. Ce nom, dans la composition duquel entre le mot latin *ignis*, semble se rattacher au culte du feu. La vallée du Suran est encore pleine des souvenirs de la théogonie gauloise. Des traditions à peine effacées permettent d'y reconnaître les hommages rendus jadis aux éléments, aux pierres et aux fontaines. Une voie romaine, signalée par les historiens Chevalier, dom Jourdain et Ed. Clerc, passait au village de Monnetay, près duquel on a trouvé des tuiles à rebords, des tombeaux et des armures antiques, traversait le Suran au pont des Vents, et se dirigeait sur Lyon, par Chavannes et Simandre. Tout porte à croire que des habitations étaient déjà dispersées sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Gigny, lorsque des religieux vinrent y fixer leur séjour.

Abbaye : L'empire de Charlemagne était en pleine dissolution, et une foule de prétendants s'en disputaient les lambeaux, lorsque le comte Bernon, issu d'une des premières familles de Bourgogne, résolut de se dérober au spectacle des crimes qui couvraient le monde, en embrassant la vie monastique. Admis comme simple religieux dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, son zèle ardent fut bientôt remarqué par ses supérieurs. Il fut envoyé à Baume avec saint Hugues d'Autun pour y faire revivre la discipline et en relever les cloîtres ruinés par le temps et peut-être aussi par les barbares, Sarrasins ou Normands. Sa mission accomplie, son activité le porta à ériger de nouveaux monastères. En 893 ou 894 au plus tard, il jeta les fondements de l'abbaye de Gigny, de concert avec son cousin Laifin. Ce lieu, situé à l'extrémité méridionale du comté de Bourgogne, dans le canton du Revermont, au diocèse de Lyon, leur appartenait en propre. Disposé à favoriser les vues de Bernon, Rodolphe I^{er}, roi de la Bourgogne transjurane, donna à l'établissement naissant, l'abbaye de Baume, le prieuré de Saint-Lothein, le village de Chavenay-sous-Montaigu et celui de Clemencey, près de Montmorot, avec leurs dépendances. Cette libéralité faite d'abord verbalement, ne fut constatée par écrit que dix ans plus tard, c'est-à-dire en 904. Après avoir pourvu suffisamment à la dotation de son monastère, Bernon se rendit à Rome auprès du pape Formose, pour le placer sous la protection du Saint-Siège. Par un précepte de l'an 898, le pape le mit, ainsi que ses biens présents et futurs, sous la protection de saint Pierre et de ses successeurs, défendit à quiconque d'y porter atteinte, déclara qu'après la mort de Bernon, les moines se choisiraient toujours parmi eux un nouvel abbé, selon Dieu et selon la règle de saint Benoît, et que leurs domaines seraient exempts de toutes dîmes. L'autorité des papes commençait à être généralement reconnue, mais au milieu de l'anarchie féodale, elle était souvent peu respectée. Louis, fils de Boson, proclamé solennellement roi d'Arles, dans un synode tenu à Valence en 890, ne tarda pas à obtenir d'Arnoul, roi de Germanie, l'investiture des villes et des provinces soumises à la Bourgogne transjurane. Au mépris de la donation du roi Rodolphe, considéré par lui comme un usurpateur, il disposa de l'abbaye de Baume en faveur de Bernard, son vassal, l'un de ces abbés laïcs habitués à placer une mitre sur leurs casques et véritables fléaux des monastères.



En occupant Baume, Bernard violait ouvertement le quatrième canon du concile de Vienne, de l'an 892, qui enjoignait aux séculiers de s'abstenir de l'injuste invasion et possession des choses ecclésiastiques.

Bernon et ses religieux le citèrent à comparaître devant la reine Ermengarde, veuve de Boson, et tutrice du roi Louis, son fils, au plaid qu'elle devait tenir à Varennes, en 898 et s'y rendirent eux-mêmes. L'accusé alléguait pour sa défense que Baume lui avait été donné par le roi Louis. La reine, ni les seigneurs qui l'entouraient, ne voulurent accueillir ce moyen. Bernard, condamné à déguerpir, promit de ne plus inquiéter à l'avenir les religieux de Gigny. Bernon rentra alors en possession de l'abbaye de Baume et y fixa sa principale résidence. S'il crut devoir soumettre Gigny à Baume, c'est que Baume était plus ancien, plus riche et avait déjà de nombreux prieurés sous sa dépendance. Guillaume-le-Pieux, comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine, instruit parla renommée des vertus de Bernon, l'appela à lui (909), et lui confia l'exécution du projet qu'il avait formé, d'ériger un monastère à Cluny, dans un domaine que lui avait légué sa sœur Avane. Ce pieux abbé tira de Baume et de Gigny douze de ses religieux, avec lesquels il jeta les fondements de cette abbaye fameuse, qui devait remplir un jour l'Europe du nom de ses abbés et donner à l'Église douze cardinaux et plusieurs papes. Bernon, suivant la chronique de Sigebert, ne fonda Cluny que comme un prieuré dépendant de Gigny. Baume et Gigny peuvent donc se glorifier d'avoir donné naissance à l'établissement cénobitique le plus célèbre de la chrétienté. Un événement simple en apparence et cependant capital dans ses résultats, vint tout-à-coup donner une grande célébrité à Gigny. Sur le bruit d'une irruption de pirates, les religieux de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux avaient transporté en Auvergne, au IX^e siècle, la châsse de leur patron, les reliques de saint Aquilin et celles de sainte Florence, vierge et martyre. Les portes de l'église de Lezoux s'étaient ouvertes pour recevoir ce précieux dépôt. Le traité fait avec Rollon, en 911, ayant rendu quelque paix au duché de Normandie, Evreux se releva de ses désastres. Les moines de Saint-Taurin désiraient reconstruire leur abbaye, mais les ressources leur manquaient et l'absence de leurs reliques les privait de tous moyens de s'en procurer. Désespérant d'en obtenir la restitution volontaire, ils durent songer à les recouvrer par la ruse. Trois d'entre eux, parmi les plus jeunes et les plus habiles, se chargèrent de cette périlleuse entreprise. Ils se présentèrent à Lezoux comme de simples étudiants étrangers. Admis bientôt dans le clergé de cette ville en qualité de clercs, ils surent capter la confiance générale, et le plus adroit parvint à se faire nommer gardien des trésors sacrés. Une certaine nuit, les trois Normands ouvrent la châsse, en retirent les corps saints qu'elle renfermait, les chargent à la hâte sur leurs épaules et sortent furtivement de Lezoux. Ils prennent des chemins détournés pour cacher les traces de leurs pas. Après avoir passé la Saône à la distance d'une journée de Lyon, ils suivirent à travers la Bresse la voie romaine qui devait les amener dans le comté de Bourgogne. Arrivés dans la vallée du Suran, ils s'arrêtèrent à la porte d'une humble chaumière et y demandèrent l'hospitalité. Ayant repris leur course le lendemain, ils ne furent pas peu surpris, après avoir marché pendant tout le jour, de se retrouver le soir devant la maison qu'ils avaient quittée le matin. Le même phénomène se reproduisit les deux jours suivants. Ils ne doutèrent plus que saint Taurin marquait par un miracle le choix qu'il faisait de ce lieu pour le dépôt de ses reliques. Ils demandèrent à leur viel hôte, le nom du village qu'ils apercevaient à peu de distance. Ils apprirent que c'était Gigny, et qu'il y avait un moutier nouvellement construit, que le célèbre comte Bernon dirigeait avec une grande sagesse. Ils se présentèrent à cet abbé, et lui firent le récit de leur voyage. Bernon accueillit avec respect les reliques, dont le seigneur semblait le rendre dépositaire, et bientôt, convoquant tout le peuple de la contrée à une solennité religieuse, il en fit la pompeuse inauguration. On ignore la date précise de cette translation, mais elle n'a pu avoir lieu que de 912 à 915. Dès ce moment, l'abbaye de Gigny associa le nom de saint Taurin à celui de saint Pierre, son premier patron ; elle devint le but de nombreux pèlerinages, et le village qui l'entourait prit de l'importance et un accroissement rapide. Bernon voyant son œuvre parfaitement consolidée, se retira à Cluny, sans cesser cependant de fonder de nouvelles communautés. Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il convoqua les évêques du voisinage, déposa en leur présence l'autorité abbatiale et invita ses Frères à lui choisir un successeur. Il leur conseilla de diviser le fardeau qu'il avait porté, et de nommer un abbé pour Baume et un autre pour Cluny. Pressé de désigner lui-même ses

successeurs, il nomma Guy, son neveu, à l'abbaye de Baume, et Odon, son ami, à celle de Cluny. Dans son testament, daté de l'an 926, il confirma le choix qu'il avait fait de Guy, pour abbé de Gigny, Baume, Saint-Lothein et Moutier-en-Bresse, et d'Odon pour abbé de Cluny, Déols et Massay. Il détacha du premier lot le village de la Frette, *Allafracta*, le quart des chaudières aux salines de Lons-le-Saunier, et d'autres biens provenant de dons particuliers, pour les attribuer à Cluny, à charge d'un cens annuel de 12 deniers envers Gigny. En agissant ainsi, Bernon avait sans doute d'excellentes intentions, mais il dépassait ses pouvoirs. Suivant la bulle du pape Formose, les religieux de Gigny devaient nommer eux-mêmes leur abbé, et ne pouvaient être privés d'aucun de leurs biens. Après la mort de Bernon, arrivée le 15 janvier 927, l'abbé Guy reprit possession presque par force de ce qui avait été enlevé à Gigny. Odon, abbé de Cluny, en porta plainte à Jean X. Ce pape, favorablement disposé pour lui, ordonna à Guy de restituer ces biens et chargea Raoul, roi des Français, Guy, archevêque de Lyon, Statœus, évêque de Chalon-sur-Saône, les comtes Hugues-le-Noir et Gislebert, de l'exécution de sa sentence. L'abbé Guy et ses religieux jugèrent prudent de se soumettre. Par un acte du 21 janvier 928 (v. st.), ils abandonnèrent à Cluny le village de la Frette, avec ses dépendances, les biens provenant des dons de Samson et Saimon, à la charge de la rente de 12 deniers, stipulée dans le testament de Bernon, et ne conservèrent que leurs droits sur les salines. Il n'y avait alors que dix moines à Gigny, y compris l'abbé. L'invasion des Hongrois en 934, ou au moins la crainte qu'ils inspiraient, ne tarda pas à les disperser. L'abbé Guy se réfugia dans un ermitage à Fay, près de Poligny, et y mourut en odeur de sainteté. Il était réservé à Mayeul, abbé de Cluny et successeur d'Odon, de réparer les maux causés par les Hongrois. Recherché des souverains qui l'appelaient le *prince de la religion monastique*, il sut intéresser en faveur de Gigny, Manassès III, comte en Bourgogne, sire de Coligny et du Revermont, et en obtint une magnifique donation. Par un acte daté du château de Coligny, au mois d'août 974, Manassès donna à Mayeul et au monastère de Gigny, qu'il administrait, les églises de Chevrel, de Marboz et de Treffort, c'est-à-dire, moitié au moins des paroisses du Revermont, avec leurs dîmes, oblations, terres, prés, eaux, cours d'eau et dépendances quelconques. Cette donation rendit une nouvelle vie à Gigny. En l'an 981, ce monastère avait à sa tête un abbé particulier, du nom de Zantlin, un prévôt et comptait dix-neuf religieux. Il vit ses richesses s'accroître encore à la fin du X^e siècle. La chrétienté était alors sous l'impression d'une terreur immense. On croyait avoir découvert dans la Bible, la preuve que la fin du monde devait arriver après l'an 1000 de Jésus-Christ, et beaucoup de fidèles, pour gagner plus sûrement le ciel, donnaient leurs biens aux couvents. Un grand nombre de chartes de cette époque débutent ainsi :

« *Dum hujus mundi finem, simulque terminum nostrum advenire non dubitamus* » ; « *meta mundi ineunte, crebescunt ruinae, munditerminum appropinquare ruinis crescentibus certa manifestant indicia.* »

Ce n'est pas seulement parmi le peuple que cette opinion avait cours ; elle était admise dans les hautes régions de la société. Après l'abbé Zantlin, l'histoire de Gigny se perd pendant plus d'un siècle dans la nuit des temps. Durant cette période, Cluny avait tellement prospéré, qu'il était parvenu à se constituer en chef-d'ordre. Nantua en 959, Saint-Marcel en 990, Paray en 999, les monastères de Tulle, Sarlat, Aurillac et une foule d'autres, avaient embrassé sa règle. Gigny se laissa entraîner par l'exemple. En 1076, les religieux exposèrent au pape, que leur maison était privée de revenus et dans un état déplorable ; ils le prièrent avec larmes de les secourir et lui réitérèrent le vœu de voir leur établissement confié à la conduite et vigilance de saint Hugues, abbé de Cluny, seul capable d'y faire revivre la religion et de lui rendre sa prospérité temporelle antérieure. Le pape Grégoire VII, ami intime de saint Hugues, ne se fit pas longtemps prier. Par une bulle datée du palais de Latran, le 9 décembre 1076, il confia l'abbaye de Gigny et toutes ses dépendances à l'abbé Hugues, avec pleins pouvoirs de la gouverner pendant qu'il vivrait, et d'y faire les règlements, corrections, modifications et changements qu'il jugerait convenables. Il disposa en même temps, qu'après la mort de saint Hugues, ses successeurs, dans l'abbaye de Cluny, auraient les mêmes pouvoirs que lui sur cette maison, et qu'aucun abbé n'y serait élu ou ordonné sans la présence et l'approbation de l'abbé de Cluny ou de son délégué. Deux ans après



cette bulle (1078), un seigneur, du nom de Nantelme, donna à Gigny, du consentement du comte de Savoie et de l'évêque de Genève, le prieuré de *Bellevaux-en-Bauges*, en Savoie.

Il est évident que saint Hugues ne regardait la bulle de Grégoire VII que comme une mesure préliminaire destinée seulement à préparer les esprits à la révolution qu'il méditait. Profitant de son ascendant sur Pascal II, il obtint de ce pape une bulle datée du 15 novembre 1100, par laquelle il fut décidé qu'à l'avenir il ne serait *nommé* aucun abbé dans les monastères soumis à Cluny, qui s'en trouveraient alors dépourvus, et que tous ces prieurés, toutes ces celles dépendraient entièrement de saint Hugues et de ses successeurs. Dès ce moment, Cluny se vit à la tête de trente-cinq monastères des plus considérables de France, et d'une multitude de prieurés. Plusieurs abbayes, telles que Baume, Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Bertin, Saint-Martial de Limoges, Moissac, Vezelay, voulurent bien considérer saint Hugues comme leur père et leur maître, suivre les lois, les usages et les pratiques établies à Cluny, mais refusèrent d'être membres de la congrégation de ce nom et de s'assujettir aux lois de son gouvernement. Par une charte sans date, mais postérieure à 1109, Guillaume, archevêque de Besançon, sur la demande de Gaucher, prieur de Gigny, fit donation à Ponce, abbé de Cluny, de l'église de *Moutier Haute Pierre*, (canton d'Ornans), où la discipline monastique était tout à fait relâchée. Cette donation, quoique faite à l'abbé Ponce, devait profiter à Gigny. Elle fut confirmée en 1114, par une bulle apostolique. La puissance et les richesses de Cluny amenèrent bientôt sa décadence. Saint Bernard, doué d'un génie prodigieux et d'un cœur brûlant de zèle, entreprit de faire revivre les vertus monastiques bannies des anciens cloîtres. Il se présenta à Cîteaux, en 1113, avec trente-deux gentilshommes, qui, à sa persuasion, renoncèrent avec lui au monde, et deux ans après (1115), il fonda la fameuse abbaye de Clairvaux, au diocèse de Langres. A son appel, apparurent de toutes parts, en France, en Bourgogne, en Helvétie, en Allemagne, des troupes de cénobites qui se rangèrent d'elles-mêmes sous les lois les plus austères. Moins de vingt ans suffirent à saint Bernard, pour élever en Franche-Comté plus de monastères que l'ordre de Saint-Benoît n'en avait fondé dans huit siècles. Les seigneurs ne se lassaient point de les enrichir. Gigny vit avec effroi Humbert de Coligny, ériger dans son voisinage l'abbaye du Miroir, de l'ordre de Cîteaux. Ce seigneur, par un acte du 5 septembre 1131, avait cédé à ce nouvel établissement non-seulement sa terre et sa forêt du Miroir, mais encore son vignoble de Gizia, avec droits d'usage et de pâturage dans ses autres bois. Les moines de l'ordre de Cluny dissimulèrent quelque temps leur haine contre les Cisterciens, leurs rivaux, mais ils devinrent furieux lorsque, par une lettre datée de Cluny, le 10 février 1132, adressée à Étienne, abbé de Cîteaux, le pape Innocent II accorda un privilège de dîmes à tout son ordre, statuant qu'aucune personne ecclésiastique ou séculière n'eût à se permettre d'exiger ni de recevoir de ses religieux, les dîmes des terres cultivées de leurs mains ou à leurs dépens, non plus que les dîmes de leurs bestiaux. La guerre éclata alors sur tous les points. Les moines de Gigny voulurent percevoir, comme par le passé, leurs dîmes au Miroir et à Gizia. Saint Bernard instruisit le pape du peu d'égards qu'ils montraient pour sa lettre de privilège. Innocent II fulmina une interdiction contre eux, dans le cas où ils ne se désisteraient pas, dans un délai de quarante jours, (1123), et écrivit à Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, une lettre très sévère. L'abbé Pierre épousa d'autant plus chaudement la cause de Gigny, qu'elle intéressait l'ordre entier. Il écrivit à ce sujet en manière de plaidoyers, trois lettres admirables : l'une au pape lui-même, l'autre au cardinal Aimeric, chancelier de la cour de Rome, et la troisième, au chapitre général de Cîteaux. Le pape resta inébranlable. Les esprits s'aigrissaient chaque jour davantage. En 1139, les moines de Savigny s'étaient portés sur l'abbaye de la Bénisson-Dieu, de l'ordre de Clairvaux et l'avaient renversée de fond en comble. Encouragés par l'exemple et du reste vivement blessés de voir les sires de Coligny, de Cuiseaux, de Laubespain, leurs anciens bienfaiteurs, réserver toutes leurs largesses pour le Miroir, les moines de Gigny rassemblèrent leurs hommes en 1150, se portèrent sur cette abbaye, la démolirent entièrement et en livrèrent les meubles au pillage. Saint Bernard n'apprit point cet événement sans douleur. Il en instruisit immédiatement le pape Eugène III. Le souverain pontife enjoignit à Pierre-le-Vénérable de faire estimer de suite les dommages et de les réparer, sous peine d'encourir sa vengeance. Il donna en même temps à l'archevêque de Lyon le pouvoir d'appliquer les censures ecclésiastiques, si dans le délai de vingt jours, on n'avait pas traité sur les pertes éprouvées. Une réunion eut lieu en 1181 à Cluny. Après quatre jours de vifs débats entre saint Bernard, Pierre-le-Vénérable et les religieux de Gigny, on se sépara sans



avoir rien réglé. Par crainte ou par esprit de paix, l'abbé de Cluny paya provisoirement, à titre d'indemnité, une somme de 17.000 sols, monnaie de Lyon. La mort de saint Bernard et celle, du pape Eugène III, son ami, arrivées en 1153, coïncidèrent avec l'élévation d'Héraclius de Montboissier, frère de l'abbé de Cluny, à l'archevêché de Lyon. Ce concours de circonstances fut favorable à Gigny. L'abbé Pierre et Eustorge, abbé du Miroir, se rendirent en 1154, auprès du nouveau pape Anastase, pour faire définitivement statuer sur leur différend. Eustorge fut condamné à restituer ce qu'il avait reçu, sauf à faire estimer plus tard les dommages causés à sa maison. Cette triste affaire se termina par un traité fait à Cluny, le 2 mars 1155. L'archevêque de Lyon, qui en avait été le principal médiateur, parvint à réconcilier sincèrement Guy de Monnet, prieur de Gigny, et l'abbé du Miroir. Un an après (1188), un incendie accidentel réduisit en cendres tout le village et le monastère de Gigny. Quelques maisons seulement et l'église furent épargnées. Pour obtenir des secours réparateurs d'un tel désastre, on porta en procession, en l'année 1158, les reliques de saint Taurin, à Cluny, Mâcon, Lyon, et on revint par Montluel, Saint-Christophe, Chalamont, en suivant l'ancienne voie romaine. Après plusieurs miracles opérés à Curny (hameau de Montagna-le-Reconduit), où se fit la dernière station, la châsse fut reportée à Gigny au milieu d'un immense concours de peuple. Les dommages causés par l'incendie furent vite réparés. Les croisades portaient alors les grands à enrichir les abbayes. Les uns, avant de partir pour la Terre-Sainte, cherchaient à intéresser les ordres religieux au succès de leur entreprise. D'autres réparaient de longues et nombreuses injustices ou fondaient des prières perpétuelles pour les âmes qui leur étaient chères. C'est probablement en 1169, lorsque Etienne I^{er}, comte et vassal de Bourgogne, se disposait à prendre la robe et le bourdon de pèlerin, et à marcher au secours de la Terre-Sainte, à la tête de la noblesse du comté, que le prieuré de Gigny reçut de ce seigneur les vastes terrains qui servirent à la dotation du prieuré de Saint-Laurent-la-Roche ; de Ponce, sire de Cuiseaux, les prieurés d'Ilay, de Poitte, de Clairvaux, et le beau vignoble qu'il possédait à Cuiseaux ; du sire de Dramelay, la terre de Châtonnay, et de différents seigneurs ou prélats, les domaines et les églises qu'il avait dans les diocèses de Genève, de Lyon, de Besançon et de Vienne. Ces nombreuses donations, utiles d'abord à Gigny, lui devinrent bientôt préjudiciables. Entourés de voisins turbulents, les moines étaient trop faibles pour résister aux usurpations. L'avantage qu'ils avaient de relever immédiatement du Saint-Siège et de ne dépendre d'aucune puissance laïque, ne leur permettait pas d'espérer de secours des souverains. Ils se virent dans la nécessité d'acheter la protection du seigneur le plus puissant du pays. Nul ne pouvait mieux les défendre qu'Etienne II, comte vassal de Bourgogne, suzerain d'immenses domaines dans l'ancienne contrée de Scoding. Par un premier acte de l'an 1191, le prieur Aymon et son couvent, firent avec ce prince un acte d'association ou *partage*, par lequel ils lui cédèrent le lieu de Montfleur-sur-Suran, pour y construire une forteresse et y établir une ville libre ou franche, à condition que la moitié des bénéfices à provenir de ces établissements leur appartiendrait. Les dîmes et autres redevances ecclésiastiques furent seules exceptées du partage et devaient appartenir en totalité au prieuré. Ils lui cédèrent, aux mêmes conditions, ce qu'ils avaient dans les villages de Monnetay, de Moysia, de Morges, de Lancette, de Lains, de Sainte-Fontaine, de Chichivère, d'Eperigna, d'Exvens, de Saint-Pierre, de Poillia, de Chirya, de Samona, de Broissia, de Villechantria, de Loyon, de Craméria, d'Avenans, de Morval, de Florentia, de Nantey, de Montséria et d'Augisey. Le comte Étienne s'engagea de son côté et promit par serment de défendre toutes les possessions du monastère, et principalement les marchés de Gigny. Il fit hommage à l'église, du château de Montfleur, et s'interdit, ainsi qu'à ses successeurs, la faculté d'aliéner ce qui venait de lui être donné.

L'année suivante, Rodolphe, prieur de Saint-Laurent-la-Roche, et Aymon, prieur de Gigny, du consentement de ses religieux, firent une semblable association pour le village de Saint-Laurent. Le prieur Rodolphe se retint la propriété des droits ecclésiastiques, c'est-à-dire des oblations, des sépultures et des dîmes, et moitié des prés, des condamines, des maisons, des tâches, des meix, des cens et autres revenus temporels. Le comte Étienne se réserva la haute justice ; les produits de la moyenne et basse justice, exercée par un prévôt institué en commun, devaient se partager par moitié. Le prieur et le comte étaient tenus de se jurer mutuellement fidélité pour le château.



Il est probable que des conventions semblables furent faites avec le comte Étienne, pour la plupart des autres prieurés dépendant de Gigny, car presque tous étaient à la garde des princes de la maison de Chalon, successeurs d'Étienne II. Les prieurs de Gigny firent sans doute de grands sacrifices pour se créer un protecteur, mais ils acquéraient par là une puissance qui leur procurait de nombreux vassaux. Pendant les XIII^e et XIV^e siècles, on vit les plus grands seigneurs du pays se faire les hommes-liges de cette église et lui donner ses biens, pour les tenir d'elle en fief. Ils se trouvaient par ce moyen sous la double protection de l'abbaye et des princes de Chalon. Ainsi, en 1208, Pierre de Dramelay donna son château de Valfin à l'église de Gigny, le reprit d'elle en fief et en fit de suite hommage au prieur. Cet exemple fut suivi en 1223, par Guillaume de Graye, damoiseau, pour son *meix de Leschaux* ; en 1280, par Gutand de Saint-Amour, pour le *meix de Sivria* ; en 1281, par Manassès de Coligny, pour des cens qu'il percevait à Montagna et à Broissia ; en 1268, par Guillaume de Montdidier, chevalier, pour les *meix de Revoire*, dans la paroisse d'Oussia ; en 1270, par Jacques de Champagna, chevalier, pour le fief qu'il possédait dans ce lieu ; en 1272, par Poncet de Gigny, pour le fief qu'il tenait du chef de sa femme, à Avignon, commune de Beaupont ; en 1330, par Renaud et Poncet de Sancia ; en 1348, par Jean de Saint-Amour, pour une partie de sa propre ville ; en 1379, par Jean de Coligny, seigneur d'Andelot, pour un cens à Loisia. En 1226, Ponce, abbé de Baume et prieur de Gigny, fit en cette dernière qualité, un acte d'association semblable aux précédents pour *Cressia*, avec le même comte Étienne, et Jean, comte de Chalon, son fils. Ainsi, le monastère de Gigny, qui ne comptait, à l'époque de son incendie, aucune forteresse sur ses terres, avait pour se défendre, en 1226, le château bâti près de son église, ceux de Montfleur, Cressia, Saint-Julien, Valfin, et plusieurs autres moins importants. Les religieux pouvaient au besoin, lorsque la guerre les menaçait, se retirer dans la ville fortifiée de Cuiseaux, où ils avaient déjà une maison et un cellier. C'est cette maison qu'on appela plus tard la *maison de l'aumône*, ou la maison du *grenier du prieuré*. Elle était défendue par une tour. De nombreux dons, faits pendant le cours du XIII^e siècle, des acquisitions même, compensèrent un peu la perte des biens qu'il avait fallu céder à Étienne II, pour être sous sa garde. Les revenus étaient cependant tellement diminués, que les supérieurs crurent devoir réduire, en 1266, le nombre des religieux, de 32 à 25, y compris dix officiers claustraux perpétuels. Les défrichements qu'opéraient les moines ; les fermes, les moulins qu'ils établissaient, ne cessaient de leur causer de fréquents démêlés avec leurs voisins. En 1277, Raymond, prévôt de Graye, leur vassal, n'écoutant que sa colère, les accabla d'injures les plus graves et détruisa leurs terres. Touché de repentir, ou plutôt effrayé des conséquences de sa conduite, ce seigneur promit, en réparation, de leur payer 200 livres viennoises d'amende et fut obligé de leur abandonner une si grande partie de son fief, que Guillaume de Graye, son fils, leur échangea, en 1294, tout ce qui lui restait dans la paroisse de Graye et Loysia et dans celle de Gigny. On céda à ce dernier, pour l'éloigner, une chevance située à Dammartin et à Varennes. Les traités faits avec le comte Étienne II étaient trop avantageux à ce prince pour que ses successeurs y renoncassent. En 1279, Jean de Chalon, comte d'Auxerre et seigneur d'Orgelet, ratifia les actes d'association de 1191, 1192 et 1226, les confirma, accorda au prieur Guillaume II, et à ses successeurs, la *haute justice* sur les seigneuries de Gigny et de Graye, et autorisa le *marché* qui se tenait dans le premier de ces lieux. Cette ratification n'empêcha pas les moines d'être dépouillés par la suite de tous leurs droits temporels à Montfleur, à Saint-Julien et à Cressia. Les princes de Chalon respectaient si peu les engagements pris par le comte Étienne, que les religieux furent obligés de recourir, en 1326, au bailli d'Aval, pour faire décider que Jean de Chalon, seigneur d'Orgelet, n'avait pu recevoir leurs hommes en sa garde, sans le consentement du couvent. Ce procès amena une décision qui fut très favorable à Gigny ; il fut défendu aux châtelains et aux officiers de Bourgogne, de recevoir aucun justiciable de cette église, en bourgeoisie, garde ou commandise, en aucuns châteaux ou villes de la province. La guerre déclarée au duc de Bourgogne, en 1336, par les hauts barons du comté, fut excessivement fatale aux églises. Un grand nombre de monastères furent incendiés et presque tous furent victimes de dévastations sacrilèges. Cette guerre avait amené le plus grand relâchement dans la discipline monastique. A ces fléaux vint se joindre, en 1349, la peste noire, qui décima l'Europe entière. Les villages de Franche-Comté se dépeuplèrent entièrement et les terres tombèrent en friche. Les religieux de Gigny se dispersèrent ou moururent. Il n'en restait qu'un seul en 1350. Le pape Benoît XII ne négligea rien pour

apporter des remèdes à tant de maux. Les chefs-d'ordre s'appliquèrent, sur sa recommandation, à placer à la tête des monastères, des hommes d'un mérite reconnu. Un des religieux les plus remarquables de son siècle prit la direction de Gigny. Jean de la Grange, originaire de Gormolles, près Chalon-sur-Saône, devint prieur de cette communauté en 1353, et ne quitta cette dignité qu'en 1357, pour prendre possession de la riche abbaye de Fécamp en Normandie. Chargé de plusieurs missions politiques importantes, il s'en acquitta avec un tel succès, que le roi Charles V le combla d'honneurs et de récompenses. Il fut nommé successivement conseiller au parlement de Paris, président de la cour des aides, surintendant des finances, conseil à la tutelle des enfants de France et premier ministre. Le pape le créa, en 1372, évêque d'Amiens, et en 1375, cardinal-prêtre, du titre de Saint-Marcel. Ce prélat n'oublia point Gigny dans son testament. Il donna à cette église une somme de 500 livres (plus de 6000 fr. de nos jours), pour la fondation de son anniversaire et d'une messe quotidienne. Guillaume III, successeur de Jean de la Grange, mérita, par son administration, la reconnaissance de ses religieux, qui fondèrent, en 1559, pour le repos de son âme, une messe anniversaire, à célébrer chaque année, le 12 novembre. Les dons multipliés faits à la fin du XIV^e siècle à Gigny, eurent sans doute pour but de réparer les dommages causés à cette maison par les courses des Anglais et autres bandes indisciplinées. Le prieur Humbert de Chatard, marqua son administration bienfaisante par l'érection d'un hospice à Gigny. L'acte de fondation, daté du 28 mars 1455, exprime des sentiments de la plus tendre charité. A la mort de ce prieur, les religieux, agités par le schisme qui désolait l'Église, ne purent s'entendre sur le choix de son successeur. Les voix se partagèrent entre Pierre de Morel et Étienne de Chaussin. Le premier parvint à se mettre en possession, mais lorsqu'il demanda au pape la confirmation de son élection, il n'apprit pas sans surprise qu'un prieur était déjà nommé. Jean Lejeune, l'un des ambassadeurs du duc Philippe-le-Bon au concile de Florence en 1439, s'était fait pourvoir de ce bénéfice directement par Eugène IV, sur la recommandation du duc de Bourgogne. D'un autre côté, Étienne de Chaussin avait fait confirmer son élection par une sentence de l'archevêque de Lyon. Ces trois prétendants portèrent leur contestation en cour de Rome, et après bien des longueurs, le pape la termina par une bulle du 4 juillet 1442. Le souverain pontife, non-seulement, maintint P. de Morel en possession du prieuré de Gigny, mais encore il le nomma abbé de Saint-Claude, en accordant toutefois des *lettres de réserve* ou de *survivance* pour notre monastère, au cardinal Lejeune. Ce dernier n'eut pas longtemps à attendre, car P. de Morel mourut le 11 février 1443. Dès ce moment, l'abus de la commende se perpétua à Gigny. Il ne tarda pas à produire les *résignations* de charges, puis les *coadjutoreries*, ce qui rendait les bénéfices perpétuels dans certaines familles. De là vint la pluralité des bénéfices, l'impossibilité de la résidence, la perte des vocations et la vie mondaine de la plupart des commendataires. Jean Lejeune résigna son prieuré, moyennant finance, en faveur d'Aynard de Luyrieux, prieur du Bourget, en Savoie, et de Talissieu en Bugey ; cette résignation fut confirmée par une bulle apostolique du mois de septembre 1450. M. de Luyrieux eut assez d'influence pour obtenir, en 1451, du duc de Bourgogne, le privilège pour son monastère, de n'être point imposé aux droits d'aides et emprunts de finances au comté de Bourgogne. Benoît de Montferrand, prieur commendataire dès l'an 1472, vit de graves événements s'accomplir sous son administration. L'union du prieuré conventuel de Château-sur-Salins, membre de Gigny, au chapitre de Saint-Maurice de cette ville, proposée dès l'an 1472, par Charles-le-Téméraire, et réalisée par une bulle du 29 novembre 1476, donna lieu aux scènes les plus déplorables. Après avoir pris possession par force de la maison et de l'église prieurales, les chanoines de Saint-Maurice se virent à leur tour chassés honteusement. Naudet, capitaine du château de Bracon, et un certain prêtre du nom de *Mutin* ou Duperrier, agissant à l'instigation du prieur de Gigny, se livrèrent aux plus coupables excès. Des mandements de gardes de Marie de Bourgogne, de Maximilien, du prince d'Orange, de Louis XI même, furent impuissants pour protéger le chapitre de Saint-Maurice. L'anarchie qui régnait dans la province pendant la lutte de la maison d'Autriche contre Louis XI, favorisait ces résistances. Enfin, par un traité du 21 mai 1481, les chanoines, découragés, renoncèrent aux effets de la bulle d'union. On sait tout ce que le pays eut à souffrir pendant les années 1478 et 1479. Les bandes mercenaires, à la solde du roi de France, sillonnèrent la province et la couvrirent de ruines. Gigny n'a pas dû être ménagé plus que les autres monastères. Julien de la Rovère fut sans





contredit le plus célèbre prieur commendataire de cette maison. Pourvu d'abord de l'évêché de Carpentras, le pape Sixte IV, son oncle, le nomma, en 1471, cardinal-prêtre, du titre de Saint-Pierre-ès-liens, et il devint successivement évêque d'Albano, de Bologne et d'Ostie, doyen des cardinaux, archevêque d'Avignon. Il fut envoyé en France en 1480, en qualité de légat du Saint-Siège, et obtint en 1491 ou 1492, le prieuré de Gigny. Mêlé à tous les grands événements politiques de son temps, ses intrigues et ses talents l'élevèrent au trône pontifical en 1803.

Ce grand dignitaire fit restaurer l'église prieurale de Gigny en 1498, et l'année suivante, concourut à la fondation du collège Saint-Jérôme à Dole, en consentant à abandonner le prieuré de Château-sur-Salins, pour servir à la dotation de ce nouvel établissement. Il nomma comme son successeur à Gigny, le fameux François Sanderini, cardinal de Sainte-Suzanne de Volterra. Cette nomination ne fut ratifiée par le roi d'Espagne qu'au mois de décembre 1808. Antoine de Vergy, archevêque de Besançon, pourvu de ce prieuré en 1816, eut de vifs démêlés avec les bourgeois de Gigny, dont il contestait les privilèges et la franchise. Il fut obligé de renoncer à ses prétentions en 1518. Sur sa demande, le pape Paul III, par une bulle du 3 novembre 1534, unit les dîmes de Cuisia au prieuré de Gigny, à condition que les revenus à en provenir seraient exclusivement consacrés à l'entretien d'un ou de plusieurs maîtres, chargés d'enseigner aux moines novices, le chant, la grammaire et les saintes lettres. C'était le temps où la réforme religieuse cherchait par toutes les ressources de la ruse, du zèle et de l'audace, à s'étendre au sein de la haute Bourgogne. Il importait d'arrêter par l'instruction, des progrès si alarmants. Antoine de Vergy, mort le 29 décembre 1541, eut pour successeur à Gigny, Louis de Rye, abbé d'Auterive, devenu en 1544, abbé de Saint-Claude, évêque et prince de Genève, et en 1548, abbé d'Acey. Ce prélat résidait ordinairement au château de Gy ou à Balançon, mais il fit quelques séjours à Gigny, dont il restaura le château. La rénovation de ses terriers ayant soulevé plusieurs réclamations, il termina en 1546 les difficultés qu'elle avait fait naître. Deux ans après, il supprima l'office de pitancier et en unit les revenus à la mense conventuelle. Philibert de Rye, son frère, lui succéda, comme évêque de Genève, abbé de Saint-Claude, d'Auterive, d'Acey et comme prieur de Gigny. Il ne marqua son administration en ce dernier lieu que par un concordat fait avec ses religieux, le 26 mai 1584, dans lequel furent déterminés les obligations et les engagements respectifs du prieur titulaire, des officiers claustraux, des autres religieux et du curé de Gigny, en ce qui concernait les prébendes, les aumônes, les fondations, etc. Il mourut en 1556, au château de la Tour-du-Meix, et fut inhumé dans l'église de Saint-Christophe. Clériadus de Ray, qui lui succéda en 1557, cessa d'être prieur de Gigny en 1586. Il quitta l'état ecclésiastique, renonça à ses nombreux bénéfices, et s'étant fait relever de ses vœux, épousa en 1587, Claua de Beaufremont, dont il eut plusieurs enfants. Ferdinand de Rye, prieur d'Arbois en 1584, devint deux ans après, archevêque de Besançon, prieur de Gigny et de Morteau ; en 1589, abbé de Saint-Claude; en 1599, abbé de Cherlieu, et en 1615, abbé d'Acey. Il possédait ainsi les plus riches bénéfices de la province. L'année 1595 fut marquée par l'invasion de Henri IV en Franche-Comté. Du 19 au 25 août, les châteaux de Beaufort, Cressia, Orgelet, Montfleur, furent occupés par les Français. Le 24 août, le corps d'armée principal, commandé par Biron lui-même, en allant d'Orgelet à Saint-Amour, fit composer l'*abbaye de Gignal*. L'invasion des Français et des Suédois, vit finir le gouvernement de Ferdinand de Rye de la manière la plus douloureuse. Il reste peu de détails sur la part de calamités que Gigny peut revendiquer dans celles de 1636 et des années suivantes. Le marquis de Conflans ayant appris, le 2 janvier 1637, que le marquis de Thianges venait de prendre Chavannes, s'avança dans la vallée du Suran pour l'arrêter. Arrivé à Gigny, ses coureurs lui rapportèrent que Thianges venait de se retirer à Bourg avec ses gens. Il se contenta alors, dit Girardot de Beauchemin : « de faire place d'armes à Gigny, en un temps d'hyver très fâcheux, et de disposer ses quartiers en forme de guerre et se préparer pour user de revanche de l'affront de Chavanne, sur quelques places de Bresse. » La guerre dura ainsi pendant près de dix ans. La peste qui avait commencé ses ravages en 1629, n'avait point encore disparu en 1640. En dix-huit jours, dix membres d'une même famille succombèrent à Véria, proche de Gigny, en 1656. La famine qui survint en 1638, acheva de dépeupler entièrement nos villes et nos villages. La grotte de Gigny servit longtemps de refuge aux malheureux qui fuyaient la guerre et la peste. Les religieux réformés de la congrégation de Saint-Vannes et Saint-Idulphe, voulurent profiter de l'état malheureux dans

lequel se trouvait le prieuré de Gigny, pour s'y introduire, mais ils rencontrèrent une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Un mandement de garde du parlement de Dole, confirmé par le roi d'Espagne, le 18 juillet 1645, maintint les monastères de Baume, de Saint-Claude et de Gigny, dans leur privilège de ne recevoir aucun religieux qui ne fût gentilhomme de naissance et qui ne *fit* preuve, devant quatre témoins, de quatre quartiers de noblesse de chaque lignée paternelle et maternelle. Un autre arrêt, du 23 août 1647, défendit aux bénédictins réformés de troubler à l'avenir, directement ou indirectement, la noblesse, dans la jouissance où elle était de fournir exclusivement de tout temps des religieux à ces trois monastères. De nouvelles tentatives faites postérieurement n'eurent pas un meilleur succès. Philippe-Louis de Provost, dit de Pelousey, Abraham et Louis de Thézut, Anne-Louis-François de la Baume de Suze, Jean Bouhier, évêque de Dijon, et Joachim Joseph de la Fare, gouvernèrent successivement Gigny, comme prieurs commendataires, dès l'an 1645, jusqu'au moment de sa sécularisation en 1760.



Officiers claustraux : A la fin du XIII^e siècle, il y avait dix officiers claustraux à Gigny, non compris le prieur cloître ; c'étaient, le *Chambrier* ou le *chamarier* (camerarius ou creditarius), l'*aumônier* (helemosinarius), le sacristain (sacrista), l'*ouvrier* (operarius), l'*infirmier* (infirmarius), le *doyen* (decanus), le *chantré* (cantor), le *réfecturier* (refecturarius), le *pitancier* (pitanciarius) et le *célerier* (celerarius). Les cinq premiers de ces onze dignitaires étaient qualifiés de *grands*, parce qu'ils faisaient partie d'un insigne monastère, d'un *grand prieuré*. Ainsi, on disait le grand-prieur cloître, le grand-chambrier, le grand aumônier, le grand-trésorier ou sacristain et le grand-ouvrier. Au XVI^e siècle, les offices de pitancier et de célerier furent supprimés. Il y avait en outre plusieurs bas offices, la plupart occupés par des laïcs, tels que le tailleur de froc, le garde-malade, le barbier, le portier, le jardinier, le boucher, le cuisinier. Dans l'origine, les officiers du cloître étaient à la nomination de l'abbé ou du grand-prieur, mais dès le XIV^e siècle, ils devinrent inamovibles et en titre perpétuel, à la nomination du pape, sur la proposition du prieur.

Prieurés dépendant de Gigny : Un catalogue des bénéfices de Cluny, dressé au XV^e siècle, recense au nombre des prieurés immédiatement soumis à Gigny, les suivants. *Au diocèse de Lyon* : Châtel-Chevrel, Oussia, Treffort, Domsure, Marboz et Pont-d'Ain; *au diocèse de Besançon* : Château-sur-Salins, Clairvaux, Ilay, Saint-Laurent-la-Roche, Châtonnay, Chambornay et Maynal ; *au diocèse de Genève* : Bellevaux et la Cluse-Saint-Bernard, et *au diocèse de Grenoble* : Albin. Cette nomenclature n'est pas complète : il faut y ajouter le prieuré de la Chaise-Dieu, ceux de Chazelles, de Saint-Hilaire, de la Magdeleine, près Cuiseaux, et de Poitte. Tous, à l'exception de celui de Château-sur-Salins, étaient ruraux, et la plupart étaient unis aux offices claustraux.

Patronages de cures : Le prieur et les moines de Gigny avaient le patronage de soixante-deux cures ou chapelles, dont voici les principales : Andelot, Germagna et Toulonjon, Montagna-le-Templier, Gigny et Veyria, Louvenne et Loyon, Pressia, Cuiseaux, Épy, Montagna-le-Reconduit, Champagna, Domsure, Joudes, Lains, Nantey, Saint-Julien, Civria, Verjon, la Chapelle-Naude, Montfleur, Loysia et Graye, Pymorin, Rothonay, Cressia, Marigna et Monnetay, la Boissière, Chatonnay, Chambéria, Étrée, Cuisia-en-Bresse, Saint-Nizier et Foissia (à la nomination du prieur), Cuisia (à la nomination du chapitre), Dommartin, Digna, Frontenaud, Sainte-Croix, Cousance, Rosay, Varennes (à la nomination du chambrier), Condal, Maynal, Beaufort et Flacey (à la nomination de l'aumônier).

Richesses du prieuré : Les biens du prieuré de Gigny consistaient en domaines, cens, rentes, dîmes, droits de blé, gerberie, marguillerie, droits féodaux, et produisaient, en 1787, un revenu de 70.334 fr., sans les bois et non compris les revenus du prieuré de Château-sur-Salins. C'était donc un des plus riches bénéfices de la province.



Privilèges du monastère : Le prieuré relevait immédiatement du Saint-Siège et était exempt de la juridiction de tous archevêques, évêques, ordinaires, et de la visite de tous supérieurs majeurs. Il avait des armoiries et un sceau particulier représentant saint Taurin en costume d'évêque, tenant une crosse de la main droite et de la gauche le livre des Évangiles.

Privilèges du prieur : Le prieur était membre des Etats de Franche-Comté. Il nommait à toutes les menses monacales et offices claustraux, y compris la dignité de grand-prieur, ainsi qu'aux prieurés non conventuels. Il était seigneur de la terre de Gigny, et jouissait de tous les droits honorifiques attachés à la qualité de haut-justicier. Il avait un sceau particulier, représentant un abbé avec le bâton pastoral à la main.

Privilèges du chapitre : De tout temps, les nobles seuls furent admis dans le monastère de Gigny. On y fit d'abord preuve de huit quartiers, dont quatre du côté paternel et quatre du côté maternel. Mais dès le XVII^e siècle, les récipiendaires durent justifier par titre authentique, de seize quartiers, dont huit de chaque côté. Cette obligation rendit les sujets si rares, qu'en 1760, il ne restait au prieuré que cinq religieux. Depuis quatorze ans, on n'en avait pas admis un seul.

Maison prieurale ou château : Le château était construit sur une petite éminence à l'est du bourg, et se composait, 1^o d'un principal corps-de-logis de 44^m de largeur et de 16^m 20^c de profondeur, séparé des maisons claustrales, par une cour et un jardin en terrasses fermés de murs ; 2^o d'une grande cour au bas du jardin, bordée au nord de petits bâtiments servant de volière ; 3^o d'une autre petite cour à l'orient de la maison ; un escalier à deux rampes conduisait de la cour du chapitre à la terrasse du prieur. Le château était très élevé, et soutenu aux angles par des contreforts en pierre de taille. Les appartements étaient vastes, éclairés par de grandes fenêtres coupées par des meneaux et disposées sans régularité. Des bâtiments accessoires servaient d'écuries et de remises. Une tour carrée était destinée à renfermer les prisonniers. Le château actuel a été reconstruit en 1777, sur les fondations de l'ancien.

Cloître : L'enceinte du cloître comprenait primitivement les lieux réguliers, les maisons des novices et des chantres, les réfectoires, les dortoirs, l'église prieurale avec le cimetière, l'église paroissiale avec un autre cimetière, des remises, deux cours et une fontaine. Le tout était clos par une muraille percée de plusieurs portes. La vie commune ayant cessé depuis le XIII^e siècle, les lieux réguliers furent abandonnés et tombèrent en ruines. Chaque religieux eut sa maison particulière, son jardin, ses remises, son écurie. Les bâtiments claustraux étaient disposés en face de l'église. En 1760, il n'y avait plus que les maisons de l'aumônier, du chambrier, du rectorier, du sacristain, de l'ouvrier, de l'infirmier, et le jardin du doyen. La maison des chantres était contiguë à l'église prieurale. Il y avait deux cours, l'une en face de l'église et la seconde entre l'église et les écuries de la maison prieurale. Dans la première était une belle fontaine jaillissante, la seule qu'il y eût pour l'usage du bourg. L'hôtellerie et l'hôpital étaient en face du grand portail du prieuré. Il ne reste des anciens cloîtres que ce portail et quelques portiques. Tout est transformé aujourd'hui en maisons particulières.

Aumônerie : L'aumônier était tenu de distribuer tous les jours de l'année, l'aumône d'un pain de seigle à chaque pauvre de la seigneurie venant la demander, et même à d'autres, s'il était nécessaire. Il devait en outre faire, le jeudi-saint, l'aumône de la quarte partie d'une miche, à tout venant à Gigny ; fournir ce jour-là, l'eau, le vin, le linge et les bassins nécessaires pour le mandat de treize pauvres, et faire célébrer la messe matutinale du même jour.

Il était chargé d'entretenir l'hôpital de trois lits, de draps et de couvertures pour les pauvres. Le prieur devait donner, tous les dimanches, trois pains et demi de couvent, pour être distribués aux pauvres ; 2^o la veille des cinq fêtes de Pâques, Pentecôte, Saint-Pierre, Assomption et Noël, à trois treizaines de pauvres et à chacun d'eux, à la porte du château, un demi-pain de tiers, une pinte de vin et un quartier de fromage ; tous les jours, trois pintes de vin, pour les femmes en couches et enceintes ; 4^o aux frères des quatre ordres mendiants passant par Gigny et requérant l'aumône, et à chacun d'eux, un demi-pain de couvent et une pinte de vin ; 5^o le jeudi-saint, à

tout venant à Gigny, un car de Savoie, le pain que l'on bénissait ce jour-là au réfectoire, et treize engrognes à treize pauvres pendant qu'on faisait la cène ; 6° à chaque habitant, le jour de carêmentrant, un pain de couvent et deux pintes et demie de vin. Ces distributions furent modifiées à différentes époques.



Maladrerie : Il existait probablement à Gigny un hospice pour les lépreux, car il y en avait dans tous les villages voisins ; mais on ne connaît aucun titre qui le mentionne, ni même la place qu'il occupait. On sait seulement qu'il existe proche du petit Véria, un lieu dit la *terre de la Malatière*, et vers la grange de l'Île, un bois appelé le *bois de la Ladrerie*.

Hospice : Humbert Chatard, prieur de Gigny, avait fait bâtir «devant la clôture du prieuré, du côté du vent, vis-à-vis l'entrée publique tendante dès ledit prieuré à la ville de Gigny,» un hôpital qu'il dédia à Dieu, à la Trinité, à la sainte Vierge et à tous les saints. Étienne Chatard, son frère, commença par le doter d'un revenu annuel de dix écus d'or. Il ajouta lui-même à cette donation la rente de cinq écus d'or et une vigne à Cuisia, près Treffort. Le but de cette fondation était de donner le logement et la nourriture à tous les pauvres errants et étrangers. Par un acte du 28 mars 1435, le fondateur régularisa cette institution. Il en confia l'administration à l'aumônier du monastère, à l'office duquel il unit cet hospice, avec tous ses droits et appartenances. Il disposa, 1° qu'on y donnerait à tous les pauvres une réfection de la moitié d'un pain de froment et la moitié d'un vase de vin pendant leur séjour à l'hôpital, et à ceux qui viendraient plus d'une fois par mois, qu'on ne leur fournirait que le lit ; 2° que les mendiants recevraient la moitié d'un pain d'orge et la moitié d'un vase de vin ; 3° que dans le cas où une pauvre femme étrangère viendrait à y accoucher, on lui donnerait, ainsi qu'à son enfant, outre les choses nécessaires à leur état, une ration de vin de deux tiers ; 4° que si une personne logée à l'hôpital y était tellement malade qu'on ne pût la transporter ailleurs, on lui donnerait chaque jour, pendant la durée de sa maladie, la moitié d'un pain de couvent et la moitié d'un vase de vin ; 5° que l'aumônier choisirait, pour faire les distributions et soigner les malades, une femme de probité ou un laïc honnête, qui rendrait compte chaque année de sa gestion. Il régla ensuite les offices qui seraient célébrés, soit à l'hospice soit à l'église, pour les pauvres et pour le repos de son âme. Cette fondation, faite du consentement des religieux, fut ratifiée le 19 juin suivant, par Odon, abbé de Cluny. Les biens de cet hospice ayant été perdus à la suite des guerres du XVII^e siècle, la maison et le jardin furent cédés, à titre d'accensement. Une maison hospitalière fut construite vers 1765, proche de la chapelle Saint-Taurin, mais elle ne fut jamais organisée et n'a servi d'asile qu'à quelques indigents qui n'y recevaient aucun secours.

Chapitre collégial : L'abus de la commende et beaucoup d'autres, faisaient présager depuis longtemps la chute du prieuré de Gigny. L'esprit du siècle avait tellement transformé les populations, qu'on ne trouvait plus assez de religieux pour occuper tous les offices claustraux. Les moines qui restaient, désireux de se soustraire à la règle, cependant peu suivie alors, de saint Benoît, demandèrent eux-mêmes leur sécularisation. Dans une requête du 4 décembre 1756, ils exposèrent qu'ils voyaient avec douleur que depuis un temps immémorial, les religieux de Gigny, quoique engagés par des vœux solennels, n'observaient point la règle de saint Benoît ; que la vie commune était entièrement abandonnée et ne pouvait être rétablie ; qu'ils ne portaient pour toute marque de l'état régulier, qu'un petit scapulaire sur leur soutane ; qu'ils ne récitaient pas même l'office de saint Benoît ; que d'ailleurs nul ne pouvant être reçu religieux dans ce prieuré, sans faire preuve de seize quartiers, on ne pouvait trouver de sujets de cette qualité qui voulussent embrasser l'état régulier ; qu'ils étaient réduits à cinq seulement, quoiqu'il y eût douze places monacales et huit offices claustraux. Ils demandèrent en conséquence au roi, la permission de solliciter en cour de Rome leur sécularisation, l'extinction et suppression des offices claustraux ainsi que des titres des prieurés de Domsure, Marboz, Oussia, à la collation du prieur et de ceux de Clairvaux, Poitte, Saint-Laurent-la-Roche, Châtonnay et Chambornay, à la collation du pape, pour être les revenus réunis et former la mense capitulaire d'une collégiale, dont l'érection aurait lieu dans l'église de Gigny, sous la juridiction de l'ordinaire. Le roi, par son brevet du 17 mai 1757, donna son consentement, mais



en modifiant un peu les propositions des religieux. Après trois ans de longueurs, le pape Clément XIII, par une bulle du 21 juillet 1760, prononça la sécularisation. Il fut statué, tant par le brevet du roi que par la bulle du pape, que l'église régulière du prieuré était érigée en église collégiale séculière, sous l'invocation de saint Pierre et de saint Louis ; que le chapitre serait composé d'une seule dignité, sous le titre de doyen, et de quatorze prébendes, celle du doyen comprise, lesquels doyen et prébendes seraient affectés à des gentilshommes qui feraient preuve à l'avenir, avant leur admission, de six degrés de noblesse du côté paternel et du côté maternel et que leur mère était demoiselle ; que la nomination du doyen et des chanoines appartiendrait au roi (excepté le cas de leur mort en cour de Rome), et à charge par les titulaires, d'obtenir dans les six mois des bulles apostoliques ; qu'on n'admettrait aux canonicats que des ecclésiastiques liés aux ordres, ou au moins d'un âge suffisant pour recevoir le sous-diaconat au bout d'un an ; que les chanoines seraient tenus de résider à Gigny, au moins pendant dix mois de l'année ; que le chapitre entier serait soumis à la pleine juridiction et à la visite de l'évêque diocésain et de ses vicaires généraux ; que l'évêque aurait le patronage des cures vacantes appartenant à l'ancien monastère, dans le diocèse de Saint-Claude ; qu'il y aurait dans l'église collégiale un bas chœur, composé de six ecclésiastiques amovibles et de quatre enfants de chœur, à la nomination du chapitre. M. de la Fare, prieur commendataire, conserva pendant sa vie, ses revenus, attributions, titres et prérogatives. Il continua à instituer les officiers de justice et à présenter aux cures vacantes. Il fut décidé que le grand-prieur du prieuré posséderait la dignité de doyen et que les quatre autres religieux conserveraient pendant leur vie les revenus de leurs places monacales, offices claustraux, prieurés et autres bénéfices, pour leur tenir lieu de prébendes canoniales. Un concordat fut fait entre le chapitre et l'évêque de Saint-Claude, le 2 décembre 1760. Enfin, la bulle de sécularisation fut fulminée le 14 décembre, en présence de l'évêque d'Evreux, de plusieurs grands seigneurs, et enregistrée au parlement de Besançon, le 11 février 1762. Les prieurés ruraux de Poitte, Ilay, Chambornay-lez-Pin, de Clairvaux et de Châtonnay, ne furent sécularisés que le 3 décembre 1766 ; ceux de Domsure, Marboz et Oussia, en 1767. Les statuts du nouveau chapitre furent présentés à l'homologation de l'évêque de Saint-Claude, le 19 juin 1768. A cette époque, il ne se composait toujours que des cinq derniers memres de l'ancien prieuré. Deux nouveaux chanoines furent nommés en 1771 ; trois autres en 1774, un en 1780 et deux en 1782. Ces nominations furent les seules qu'on effectua, les autres furent suspendues. On ne nomma jamais non plus les dix ecclésiastiques qui devaient composer le bas chœur, parce qu'il fut bientôt question de supprimer cette collégiale et de la réunir à d'autres chapitres nobles de la province. Les nouveaux chanoines firent de nombreuses tentatives pour que leur chapitre fût uni à celui de Saint-Claude. M^{me} de Bussy, coadjutrice de l'abbesse du couvent de Saint-Clair de Lons-le-Saunier, se livra à de telles intrigues, qu'elle parvint à obtenir la suppression du chapitre de Gigny. Un arrêt du conseil du roi, du 1^{er} octobre 1785, déclara que les biens de ce chapitre seraient mis en séquestre. On obtint par intimidation le consentement des chanoines, et le roi, par brevet du 8 février 1787, déclara que son intention était que ce chapitre fût supprimé et que ses biens et revenus fussent réunis à perpétuité aux abbayes nobles de Lons-le-Saunier et de Migette. Le commissaire apostolique prononça la suppression le 26 mai 1788. Le 21 décembre suivant, les deux chapitres prirent possession des biens de celui de Gigny, à l'exception des maisons canoniales, dont la jouissance avait été assurée aux chanoines pendant leur vie. Ils avaient dépensé plus de 90.000 francs pour arriver à ce résultat. M^{me} de Bussy seule réclama 13.000 francs pour ses frais de voyage. Les habitants de Gigny firent tous leurs efforts pour s'opposer à cette suppression. L'activité de leurs démarches pour conserver le chapitre au milieu d'eux, ne laissait guère soupçonner que quelques années après, ils allaient se livrer à tous les excès du fanatisme révolutionnaire, enlever et renverser les croix, jeter dans les flammes les précieuses archives du monastère, au son des cloches et des tambours (1794), profaner la châsse de saint Taurin, dépouiller leur église de ses plus riches ornements et persécuter ceux qui avaient été les amis des religieux.

Armoiries et décorations du chapitre : Le roi, par les lettres-patentes dont il revêtit la bulle de sécularisation, permit aux chanoines de porter une croix d'or et d'émail cantonnée de quatre fleurs de lys, semblable, pour la forme, aux grand' croix de l'ordre militaire de Saint-Louis. Elle

présentait sur une face l'image de saint Pierre, avec la légende : *Religio nobilitatis decus* ; et sur l'autre, l'image de saint Louis, avec l'inscription : *Ludovici XV munus MDCCLX*. Le sceau du chapitre était de forme ovale, et portait la légende : *Sigilli prænobilis Capituli Gigniacensis*. Au milieu, était un écusson, où se trouvait figuré un agneau tenant entre ses pieds antérieurs une longue croix garnie de deux rubans flottants ; au-dessus de l'écusson deux clefs de saint Pierre étaient posées en sautoir.



Église prieurale : L'église prieurale, dédiée à saint Pierre, devint collégiale en 1760, sous le vocable de saint Pierre et de saint Louis, et paroissiale en 1789, sous celui de saint Taurin. Elle est régulièrement orientée. Son aspect intérieur indique plusieurs constructions distinctes et successives ; cependant, le style roman domine et donne à tout l'édifice un caractère sévère que n'a pu lui faire perdre mainte addition relativement moderne. Elle se compose de trois nefs, d'un avant-chœur, d'un sanctuaire, d'un arrière-chœur rectangulaire, d'une chapelle à côté du collatéral de droite, d'une sacristie d'une salle capitulaire, d'une bibliothèque et d'un clocher. La longueur de la nef principale jusqu'au grillage qui la séparait du sanctuaire, est de 26^m 24^c sa largeur de 6^m 48^c, et sa hauteur de 22^m 68^c. Le chœur a 20^m 41^c de profondeur et 5^m 85^c de largeur. La longueur des collatéraux est de 40^m 82^c et leur largeur de 3^m 88^c. La porte d'entrée principale est placée à l'extrémité occidentale de la grande nef et divisée en deux compartiments. Elle est richement nervée en ogive. Trois statues, placées à la hauteur du tympan, ont été enlevées et détruites en 1794. Le millésime de 1495 indique la date de la reconstruction de cette porte. La grande nef est séparée des collatéraux par dix gros piliers, dont trois sont quadrangulaires et sans chapiteaux ; les autres sont cylindriques avec de lourds chapiteaux quadrangulaires. Sur ces piliers et d'autres demi-piliers engagés dans les murs aux extrémités de la nef, s'élèvent douze arcades en plein-cintre, qui communiquent avec les nefs collatérales. Des fenêtres à plein-cintre, ouvertes au-dessus de ces arcades, éclairent la grande nef. Les arcs-doubleaux et arêtes de la voûte retombent sur une corniche qui règne sur toute la longueur de la nef. Les nefs collatérales sont, comme la principale, voûtées à plein-cintre et à arêtes. Leurs arcs-doubleaux retombent d'un côté sur les piliers et de l'autre se noient dans les murs latéraux de l'église. L'avant-chœur forme une coupole peu élevée, dont les nervures s'appuient sur des personnages. Anciennement, cette coupole avait une grande élévation ; elle était éclairée par les fenêtres du clocher, et de chaque côté se trouvaient les bras du transept, qui ont été réunis aux petites nefs. Le sanctuaire est voûté à plein-cintre et à berceau. Le chœur est voûté en ogive, et ses riches nervures retombent sur de gracieuses colonnettes et colonnes en partie engagées dans le mur. Trois belles fenêtres, placées à son extrémité orientale, l'éclairent. Au-dessus de ces fenêtres, existe une grande rosace, enrichie de moulures supportées par des personnages, qu'on a eu la malheureuse idée de fermer avec de la maçonnerie. Vis-à-vis le sanctuaire et au nord du collatéral de gauche, sont une ancienne sacristie convertie en salle capitulaire, et la bibliothèque. Une porte les met en communication.

Cette sacristie a 7^m 77^c de longueur et 4^m 21^c de largeur ; elle est voûtée en ogive et divisée en deux travées. Les pendentifs supportaient des rosaces détachées des voûtes, qui paraissaient suspendues par enchantement. L'illusion était si complète, qu'on les abattit, dans la crainte qu'elles ne tombassent. La chapelle de la Vierge, placée du côté opposé, est du style ogival tertiaire. Les nefs, primitivement, n'étaient pas voûtées. Le chœur ne consistait qu'en une grande abside répondant à la nef principale, flanquée de deux plus petites à l'extrémité des bas côtés. Elles se terminaient toutes trois en hémicycles et étaient voûtées en forme de calottes semi-sphériques. Le clocher s'élève sur l'avant-chœur, qui était autrefois la jonction du transept avec la grande nef. D'abord élancé en aiguille, il est aujourd'hui de forme octogonale et couronné par un dôme revêtu de tuiles vernissées. La base de ce clocher, ainsi que les nefs, sont du style roman usité au XI^e siècle. Les corniches extérieures, soutenues par des corbeaux, les cordons, les ouvertures simulées avec arcatures à plein-cintre, présentent tous les caractères de l'architecture romane, telle qu'elle était au XI^e siècle dans la Bourgogne. Le chœur et la façade, du style gothique, datent de la fin du XV^e siècle. La partie supérieure du clocher est toute moderne. D'après une reconnaissance faite en 1760, la nef était séparée du chœur par un très beau grillage en fer. Le maître-autel était isolé à l'extrémité orientale de la nef. Il était fait à la romaine et



très beau, «étant doré et artistement sculpté, le tombeau travaillé de même et richement doré et relevé en relief en figures saillantes.» Le collatéral sud était terminé par l'autel de Saint-Pierre, converti en 1838, en un autel sous le vocable de la Vierge. Le collatéral nord se terminait par l'autel de Saint-Taurin. La chapelle actuelle de la Vierge était dédiée à *saint André*, et au bas du collatéral sud était une chapelle en l'honneur de saint Benoît. Il y avait vingt-trois stalles «au cul-de-lampe du chœur en fort belle menuiserie, tout le reste du chœur boisé, et sculpté jusqu'au grillage». Cette église était toute pavée de tombes, rappelant les anciennes et nobles maisons des deux Bourgognes. On n'y marchait que sur des écus blasonnés et des épitaphes pompeuses, effacées aujourd'hui par le temps ou par le marteau révolutionnaire. Plusieurs grands seigneurs et de grandes dames y avaient élu leurs sépultures. De ce nombre furent, en 1282, Jacques de Dramelay, veuve de Gérard de Salins, chevalier ; en 1338, Marguerite de Beaujeu, dame de Saint-Julien, épouse de Jean de Chalon, comte d'Auxerre ; en 1817, Jeanne de Gorrevod, etc. Un mausolée, érigé sur la tombe du prieur Jean de Marigna, en 1383, à gauche de la chapelle Saint-Taurin, et un autre, élevé en l'honneur d'un personnage inconnu aujourd'hui, près de l'autel Saint-Pierre, furent mutilés en 1793. Il n'en reste que les supports. Un bel orgue, acheté 10.000 francs en 1760, occupait la tribune au fond de la nef. Cet orgue, enlevé en 1806, décore aujourd'hui l'église des Cordeliers de Lons-le-Saunier. Telle qu'elle est, l'église de Gigny est encore un des monuments religieux les plus remarquables de la province. Il serait à désirer que le gouvernement la classât au nombre des monuments historiques, ou au moins qu'il aidât la commune à la restaurer et à l'entretenir, car elle menace ruine dans plusieurs de ses parties. On y remarque encore un grand nombre de statues et de statuette très anciennes et parfaitement exécutées.

Cimetière du prieuré : Il se trouvait entre l'église prieurale et l'église paroissiale. Le sacristain était exclusivement chargé d'y inhumer les grandes personnes de la paroisse. Les paroissiens avaient droit de faire sonner pour leurs enterrements, non-seulement la cloche de l'église paroissiale, mais encore celle de l'église du monastère.

Église paroissiale et familiarité : Dans l'origine, les moines de Gigny, comme ceux des autres monastères, étaient les seuls pasteurs des fidèles de la localité. Ils leur administraient les sacrements dans leur propre église, qui en ce sens était aussi paroissiale, et l'un d'eux faisait les fonctions de curé. Le pape Urbain III, ayant statué que dans les lieux où il y avait des moines, les fidèles ne devaient point les avoir pour recteurs, mais être desservis par un chapelain, présenté par les religieux et institué par l'évêque, on construisit dans l'enceinte des murs du cloître, une chapelle dédiée à Notre-Dame, pour la célébration des offices paroissiaux, avec un petit cimetière pour l'inhumation des enfants. Suivant un pouillé du diocèse de Lyon, du XIV^e siècle, et l'opinion de Camille de Neuville, l'église de Véria n'était qu'une annexe de l'église de Gigny. En suite de l'incorporation de ces deux églises en une seule paroisse, le curé résidait tantôt à Gigny, tantôt à Véria, ayant un vicaire dans le lieu où il ne résidait pas. En 1686, le titulaire ayant quitté Gigny pour aller rester à Véria, il ne résida plus que des vicaires à Gigny. Anciennement, les curés de Gigny se qualifiaient de *chapelains, recteurs* ou *curés de Gigny, curés de Gigny et Véria*, son annexe ; mais depuis un arrêt du parlement de Besançon, rendu en 1763, ils se dirent *curés de Véria* et *vicaires perpétuels de l'église de Gigny*. Le desservant de Gigny n'était en quelque sorte que le vicaire du sacristain du prieuré, auquel avaient été concédés, en 1305, les droits de curé primitif. A l'exception des droits de baptêmes, fiançailles et mariages, qui lui étaient propres, il devait partager les autres produits casuels avec le sacristain. Il se forma, au XIV^e siècle, à Gigny, comme dans la plupart des bourgs, une familiarité de prêtres nés et baptisés dans la paroisse, pour la desserte des fondations. L'église paroissiale primitive, réparée en 1672, était moins grande que celle qui l'a remplacée. Elle était couverte en laves et n'avait, en place de clocher, qu'un campanile avec une petite cloche. Une chapelle, dédiée à la sainte Croix, y fut érigée en 1520, par Barthélemy Pytiot, de Gigny, recteur de l'hôpital de Cuiseaux. Comme cette église était insuffisante et tombait de vétusté, elle fut interdite en 1770 et démolie en 1774. Sur son emplacement, en 1780, on en construisit une nouvelle et on la plaça sous le double vocable de Notre-Dame et de saint Taurin. La voûte ne tarda pas à s'affaisser, et les murs se lézardèrent. Elle fut interdite en 1789, et les paroissiens furent mis en possession par

l'évêque, de l'église prieurale. Elle se composait d'un clocher couronné par un dôme, d'une nef, d'un transept légèrement prononcé, d'un sanctuaire rectangulaire et d'une sacristie. Elle sert aujourd'hui de halle pour les foires.



Cimetière des enfants : Il existait au nord-ouest de l'église paroissiale et était destiné non-seulement aux enfants proprement dits, mais en général aux individus qui n'avaient pas encore communié. Le curé ou vicaire perpétuel était chargé de ces inhumations, mais il en partageait les émoluments avec le sacristain du prieuré. Les parents des grandes personnes pouvaient obtenir de ce dernier la permission de faire inhumer les défunts dans l'église paroissiale ou dans le cimetière des enfants. Cette autorisation était accordée, moyennant une modique rétribution et à charge de présenter préalablement les corps à l'église du prieuré.

Cimetière nouveau : Les deux anciens cimetières ayant été interdits par l'intendant de la province, en conformité de l'ordonnance de 1776, on fut obligé, en 1787 et 1788, de conduire les corps dans le cimetière de Véria. Ce fut seulement le 24 octobre 1788, que le curé, assisté de son vicaire, fit la bénédiction du cimetière actuel.

Chapelle de Saint-Taurin : La maisonnette du pauvre homme où les reliques de saint Taurin s'obstinèrent trois fois à revenir, lors de leur translation, demeura, dit-on, longtemps intacte au milieu des incendies et des ruines du voisinage. Elle fut ensuite changée en une chapelle, sous le vocable de saint Taurin, et vendue en 1792, comme bien national. Son architecture n'était pas antique.

Chapelle Nolre-Dame-des-Planches : Elle était située au couchant du pont, près de l'embranchement des chemins actuels de Véria et de Graye. Malgré sa riche dotation, elle n'existait déjà plus en 1744. Une belle croix en pierre, élevée sur son emplacement, en 1776, fut détruite en 1794.

Chapelle de la dame Goy : Elle était située entre Gigny et Cropet, dans le lieu dit aux *Arinières*. On ne connaît pas son origine. On sait seulement qu'elle existait déjà en 1744, et qu'elle ne fut supprimée qu'au moment de la Terreur. On y allait processionnellement un jour des Rogations.

Ermitage de la Baume : Il y eut des reclus dans les diocèses de Besançon et de Lyon dès le VI^e ou le VII^e siècle. Ces reclus étaient des religieux qui renonçaient à la vie commune pour vaquer plus spécialement à la contemplation. Ils habitaient le voisinage des grandes abbayes, et n'avaient de communication qu'avec les pécheurs, dont ils recevaient les confessions, ou avec les chrétiens fervents, à qui ils donnaient des conseils pour parvenir à une plus haute perfection. Telle fut l'origine de l'ermitage de Saint-Aldegrin à Baume. D'après une vieille tradition, l'ermite de Gigny aurait habité anciennement dans le voisinage de la *Baume*, c'est-à-dire dans une espèce de petite grotte située dans le bois dit *Sous-la-Roche*, sur la limite des territoires de Gigny et de Graye. Cette petite grotte, ouverte en plein midi, profonde seulement de cinq à six mètres, surmontée et abritée au nord par un rocher à pic, haut de quinze mètres au moins, et formant un grand arc de cercle, est divisée en deux chambres l'une sur l'autre, séparées par une voûte naturelle en pierre. L'une, inférieure, est comme un rez-de-chaussée, haut de deux mètres seulement ; mais on ne parvient dans la supérieure qu'au moyen d'une échelle. A l'entrée de la chambre inférieure, on voit une fosse oblongue, quadrilatère, profonde d'un mètre, qui paraît avoir été creusée de main d'homme dans le rocher. Au-devant de cette grotte, règne une sorte d'esplanade ou de terrasse artificielle, longue de quinze mètres et large de cinq, qu'on appelle le *Jardin de l'Ermite*, et où croissent en effet naturellement quelques plantes potagères. De ce refuge escarpé, où l'on n'arrive que du haut de la montagne, par le défilé étroit dit le *Pas de la biche*, on jouit d'un coup d'œil enchanteur. Cet ermitage ne cessa d'être habité qu'au XVIII^e siècle. Les habitants de Gigny sont encore dans l'usage d'aller, le lundi de Pâques, manger des œufs cuits durs et teints, à la Baume, et de faire une visite à l'ermitage.



Ermitage de la Craie : Le premier ermite dont les titres fassent mention à Gigny, est *Claude Berrod*, qui, avant 1712, dans le dessein de se faire religieux ermite, avait cultivé quelques cantons de terrain communal, entre autres au lieu des *Combes*. Ayant renoncé à son projet, il se désista de ce terrain, par acte du 14 juillet 1712, en faveur de la commune. Peu d'années après sa démission, les habitants obtinrent de M. de Larians, aumônier du prieuré, une somme en valeur de 50 mesures de froment, pour aider *frère Thaurin*, natif de Gigny, à achever la construction de sa cellule et de son oratoire. Cet officier claustral y consentit en 1715, à condition que lui et les aumôniers ses successeurs, auraient le droit de nommer les ermites, s'engageant à préférer les habitants de Gigny à tous autres, s'il les eu trouvait dignes. Cet ermitage existait sur le penchant de la montagne de la *Craie*, un peu au sud-est de la source de la Sarrasine. Il subsistait encore, ainsi que l'ermite, en 1748.

Culte de saint Taurin : La fête de saint Taurin était chômée à Gigny, comme fête principale et de première classe, le 11 août et le 5 septembre, avec toute la solennité possible. On chantait des grand' messes à notes à l'autel spécial du saint, avec diacre et sous-diacre ; on faisait des processions générales dans les rues de Gigny, où l'on portait pieusement la châsse contenant ses reliques. Les habitants de Véria et d'Andelot y assistaient avec leurs croix et leurs gonfalons. La double fête de saint Taurin attirait un grand concours de fidèles du voisinage, et même de la Bresse. La ville et l'abbaye de Remiremont y envoyaient chaque année un député chargé de déposer une offrande et de faire célébrer deux messes à l'autel du saint évêque, qui les avait jadis délivrés de la peste. Dans les temps de calamités, les villes de Franche-Comté et de la Bourgogne votaient des pèlerinages à saint Taurin de Gigny. En 1780, il fut décidé que les chanoines du chapitre chômeraient la fête de ce saint, le 11 août, sous le nom de *petite saint Taurin*, et que la fête du 5 septembre resterait propre aux paroissiens, sous le nom de *grande saint Taurin*. Les reliques du patron de Gigny furent profanées en 1794 et clouées à l'Arbre de la Liberté. Des personnes pieuses parvinrent à en sauver quelques fragments. On continue à faire la fête de saint Taurin, mais elle a dégénéré sous le rapport de la dévotion et n'est presque plus qu'un but de plaisir. Dans une reconnaissance faite en 1760, le commissaire apostolique, chargé de l'enquête pour la sécularisation du prieuré, constata que dans la chapelle à côté de celle dédiée à saint Taurin, se trouvait «une châsse considérable par sa grosseur, distinguée par sa beauté, dont le fond était en bois d'ébène, presque toute couverte de lames d'argent en relief, sur le pied de laquelle étaient différentes armoiries de plusieurs officiers claustraux du chapitre.» Ayant visité cette châsse, il trouva qu'elle renfermait plusieurs ossements de différents saints, distingués par des inscriptions particulières, parmi lesquelles il reconnut le chef avec la cervelle et les ossements du corps de saint Taurin, évêque d'Évreux, ainsi qu'un os tout entier de la jambe ou cuisse de saint Aquilin. D'autres procès-verbaux constatent que cette châsse renfermait du sang de Jésus-Christ et des reliques de la sainte Vierge, de sainte Aniane, de saint Colomban, saint Didier, saint Eusèbe, saint Eustache, saint Ferradée, saint Jean, apôtre et évangéliste, saint Jean, confesseur, sainte Julienne, saint Léger, saint Loup, saint Marin, martyr, saint Oyan, saint Romain, saint Sauveur, confesseur, saint Siagre, sainte Trigide de Moirans, saint Vuldebert, saint André, saint Antonin, saint Benoît, abbé, saint Charles Borromée, saint Philippe de Néri, saint Pierre, saint Paul, sainte Rosalie, saint Vincent de Paul, des fragments de la vraie Croix, des vêtements du bienheureux Benoît XI, de la chemise de sainte Catherine *de vicis*, du voile de sainte Marguerite de Cortone et d'une toile imbuë du sang de saint Pierre. L'argenterie de l'ancienne châsse fut envoyée au district en 1794. La châsse qui existe actuellement, en bois doré et vitrée, a été construite en 1840.

Seigneurie : La terre de Gigny se composait du bourg de ce nom, et des villages de Louvenne, la Pérouse, Morges, Montrevel, Monnetay, Graye, Charnay et le Villard. Le prieur y avait la justice haute, moyenne et basse, qu'il faisait exercer par un bailli, un châtelain, un procureur, un scribe, des prévôts, des sergents, des forestiers, des messiers, des bliefs, tenus de prêter serment entre ses mains de garder ses droits et ceux de ses sujets. Il avait droit, 1° d'avoir un signe patibulaire à deux colonnes, au-dessus d'une petite montagne, entre Gigny et Cropet, appelée le *mont de Sect*, et de forcer ses sujets de comparaître aux exécutions, armés de bâtons, sous peine d'amende ; 2° d'instituer un châtelain ou capitaine, devant lequel les habitants de la seigneurie

devaient faire montre d'armes au moins un fois par an, et chaque fois qu'il y avait péril imminent de guerre ; 3° de relever toutes épaves ; 4° de faire recevoir par son commis les cens et rentes en argent, froment, avoine, huile, lesquels devaient tous être payés et livrés au château de Gigny, dix jours après la criée, sous peine d'amende ; 5° de percevoir les lods, vends, directs ou droits de retenue sur toutes mutations d'immeubles, à raison du sixième du prix ; 6° d'exiger une amende de 60 sols de ceux qui, tuant du gros bétail dans l'étendue de la terre, n'en livraient pas les langues à l'infirmier du monastère ; 7° de faire faire le guet et garde en son château ; 8° de faire prendre par son receveur, de tous ceux qui tuaient des porcs, un jambon, sauf à donner à ceux de Graye et Charnay, chaque année, trois jours après Noël, treize pains et treize pintes de vin ; 9° de vendre seul du vin pendant le mois d'août, à l'exception des habitants de Gigny, qui pouvaient en vendre depuis les vêpres de la veille de saint Taurin, jusqu'aux vêpres de cette fête ; 10° de faire visiter le poids du pain et les mesures de vin pendant les foires de Gigny, qui se tenaient les jours de la Saint-Thomas, avant Noël, de Saint-Jean, au mois de mai, et de Saint-Denis ; 11° de ne rien laisser vendre qu'à la mesure de Gigny ; 12° de percevoir les droits dus le jour du marché, qui se tenait le vendredi ; 13° de faire faire deux corvées par ménage, chaque année ; 14° d'exiger de chaque chef de maison une bûche de bois, appelée le *laithon* ou la *bûche du coulou*. Il avait en outre la chasse exclusive et la pêche dans le canal du moulin ; la banalité du moulin de Gigny, du four de ce bourg et de ceux des villages de Montrevel, Morges, la Perouse, Cropet, ainsi que des bois. Les habitants de Gigny étaient libres et francs ; ils pouvaient pêcher dans la rivière du Suran, mais ceux des autres villages étaient main-mortables. Les moines en général n'assujétissaient pas à la main-morte les bourgs voisins de leur monastère ; Gigny en est une preuve.



Prévôté : La prévôté de Gigny était tenue, à titre héréditaire, par une famille noble qui prit le nom de ce bourg. Poncet de Gigny vivait en 1272. Perraud ou Perret de Gigny, chevalier, reçut en 1550, à titre d'inféodation, du sire de Thoire-et-Villars, le village d'Aromas en toute justice. Cette maison s'éteignit au XV^e siècle.

État du bourg au moyen-âge : Gigny était qualifié tantôt de bourg et tantôt de ville. Les habitants portaient le titre de bourgeois. Il y avait un marché le vendredi de chaque semaine, mentionné déjà dans des titres du XI^e siècle, et trois foires par an. Les nombreux pèlerins qui y arrivaient fréquemment, activaient le commerce. Indépendamment de l'enceinte de l'abbaye et de celle du château, le bourg était clos par une ceinture de murailles, des fossés et des portes. Ces portes étaient au nombre de trois : l'une fermait le chemin venant d'Orgelet et de Pymorin, une autre celui de Graye et Cuiseaux, et une troisième, appelée la *porte de bois* ou *de bouis*, le chemin venant de Saint-Julien. La dernière fut reconstruite en 1776. Les maisons au nord-ouest de la première, constituaient le *faubourg de la Creuse*, et celles à l'ouest de la seconde, le *faubourg du moulin*. Il paraît que les murailles furent détruites par les armées de Louis XI, en 1478 ou 1479, car dans une reconnaissance de droits seigneuriaux, faite en 1842, on lit : que les habitants de Gigny seront tenus de faire le guet et garde au château, jusqu'à ce que leur bourg soit clos, muré et tenable contre les ennemis, et que, lorsque cette clôture existera, ils ne feront le guet que dans leur ville seulement.

Canton : Gigny fut érigé, le 21 mars 1790, en un chef-lieu d'un canton, composé de dix-sept communes, dont les noms suivent : Champagne, Cressia, Cropet, Gigny, Granges-de-Nom, Graveleuse, Graye-et-Charnay, Loisia, Marigna, Monnetay, Montséria, Morges, Nancuisse, la Pérouse, Pymorin, Véria et le Villard. Ce canton a été supprimé en 1801.

État actuel : Gigny occupe la position la plus agréable de la rive gauche de la vallée du Suran. Les maisons, groupées au sud-ouest, au nord et au nord-ouest de l'ancien prieuré, sont généralement bien bâties en pierre, les unes couvertes en tuiles creuses, les autres en tuiles plates.

Un grand nombre sont élevées de deux étages au-dessus du rez-de-chaussée. Les rues sont alignées comme dans les villes. La fontaine jaillissante, qui était dans la cour du prieuré, a été



transportée sur la place dite du *Champ de foire*. Gigny, dans son état présent, est encore un des beaux villages du Jura.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE VILLARD

Le hameau du Villard a pris naissance dans la contrée dite au *Vieux-Villard*, où l'on reconnaît encore les ruines de quelques anciennes maisons formant des murs de pierres qui ont visiblement éprouvé l'action du feu. On a trouvé au milieu de ces ruines une croix en pierre, garnie de ses croisillons. Il y avait une fontaine, appelée fontaine du Vieux-Villard. Ce village, probablement détruit pendant les guerres du XIV^e siècle, n'existait déjà plus en 1437. Sur une partie de son emplacement, les religieux du prieuré établirent une ferme, appelée la grange de la *Cellerie*. Par un acte du 4 février 1437, Jacques de la Roche, célerier du monastère, accensa à perpétuité, à Jean Caillon et à ses deux fils, ainsi qu'à ses successeurs, le meix ou la grange du Villard, avec ses accessoires, tant en maisons qu'en prés, champs, bois, pâquiers, cours d'eau et autres droits au-delà et à l'orient de la montagne de Cessey. Cet accensement fut une cause d'accroissement rapide pour le Villard. Ce lieu, qui n'était composé en 1437, que d'un seul ménage, formait en 1846, une communauté de 8 ou 9 feux, administrée par des échevins. Au commencement du XVIII^e siècle, on y comptait 12 feux, et aujourd'hui il y a 17 maisons. Ce village avait été érigé en commune distincte en 1790, mais il fut réuni à Gigny en 1821. Il fut continuellement en procès avec ce dernier lieu, à l'occasion des droits de pâturage, d'usage et même de propriété dans les bois communaux de Gigny. Il était assujéti aux mêmes droits seigneuriaux que les autres habitants de la terre monastique ; seulement ils ne devaient point de dîmes.

NOTICE SUR CROUPET OU CROPET

Le premier titre qui mentionne ce lieu, est un acte de l'an 1282, par lequel Raymond Madères, de *Cropet*, vendit à Guidon de Cuisel, pitancier du prieuré, la moitié de ses biens situés à Cropet. Il paraîtrait que ce village formait une seigneurie particulière et était un démembrement de Graye. Suivant une certaine tradition, qu'aucun document du reste ne justifie, le dernier seigneur de Cropet, après avoir tué des maraudeurs de Cuiseaux, qui venaient pêcher et dérober le poisson de son étang, aurait été tué lui-même dans son château. D'après une autre version, au contraire, il serait allé chercher à Rome, le pardon de ses meurtres, et après l'avoir obtenu, il serait mort en route avant son retour. Deux filles, héritières de ses grands biens, que l'on qualifia vulgairement de *dames de Cropet*, auraient remis ensuite, dans l'un comme dans l'autre cas, toute leur fortune aux moines de Gigny, soit pour obtenir le pardon de leur père en l'autre monde, soit surtout, dit-on, pour se procurer à elles-mêmes des places en paradis, que nos bons religieux leur auraient assurées. On affirme même que cet acte de cession existe dans l'étude d'un notaire à Saint-Amour.

Le château de Cropet était plus considérable et plus fort que celui de Graye. Il était construit sur un monticule isolé, baigné au nord par la rivière du Suran, et il occupait un espace circulaire de 30^m de diamètre, entouré par un fossé creusé dans le roc vif. Son emplacement est appelé au *Châtelet*.

Le village, composé de deux sections, a toujours été de la paroisse de Gigny. Il fut érigé en commune en 1790 et réuni à Gigny en 1823. Le moulin portait autrefois le nom de *moulin de la foule Jean Guyot*. Les habitants soutinrent de nombreux procès avec Gigny, à l'occasion de leurs droits de pâturage.

Curiosités naturelles : Sur les confins des communes de Gigny et de Graye, existe une grotte, appelée la *Baume* par les gens du pays, et mal à propos *grotte de Loysia*, par les étrangers. Elle est couverte et entourée des bois dits, *sous la Roche des Fays*. Son ouverture regarde le nord-ouest, et sa température habituelle est de 8° R. Elle est vaste, profonde, de plain-pied, très saine et sans précipices. Elle est située au milieu d'un bois et au-dessus d'une demi-lune de rochers presque inaccessibles. Il est probable qu'elle servit de refuge pendant les guerres du XVII^e siècle. On a découvert à son entrée, en 1824, les fondements d'un mur construit à mortier calcaire et destiné

sans doute à servir de clôture ; de chaque côté de cette entrée, on voit des traces carrées, pratiquées de main d'homme, pour recevoir une poutre transversale. La grotte renferme un grand nombre d'ossements humains. Des squelettes enfouis sous des incrustations pierreuses, furent regardés pendant quelque temps comme remontant à un très grand nombre de siècles. Mais une étude plus attentive a fait reconnaître que ces ossements appartenaient au XVII^e siècle.



Biographie : Ce village est la patrie des capitaines Boyaud, père et fils ; Berthelet ; de M. Charles-Joseph-Emmanuel Guillaumot, docteur en médecine, ancien chirurgien major aux armées, né en 1793, et de M. Bernard Gaspard, docteur en médecine, naturaliste distingué, auteur de plusieurs ouvrages médicaux traduits dans plusieurs langues, et d'une excellente Histoire de Gigny, imprimée en 1813. Ce savant modeste est un des hommes qui honorent le plus notre département. C'est à Gigny qu'est morte, le 20 novembre 1843, Marie-Anne Moucos, veuve Moreau, qui a donné le jour à M. Marie-Auguste-Bonaventure Moreau, général du génie, en activité de service, à Paris, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de l'ordre de Charles III d'Espagne, né vers 1795 ; 2^o de M. Alphonse Moreau, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Chalon-sur-Saône, chargé du service de la navigation de la Saône, depuis les Vosges jusqu'à Lyon, et membre de la Légion-d'Honneur, né en 1804 ; 5^o de M. Émile Moreau-Bey, lieutenant-colonel d'artillerie, décoré des ordres de la Légion-d'Honneur de France, de Belgique et du Nichan d'Égypte, décédé à Alexandrie, le 27 août 1850, à l'âge de 54 ans, inhumé à Gigny. Ces trois frères sont sortis de l'école polytechnique avec les premiers numéros. Aucune autre famille en France n'a fourni trois frères à cette célèbre école.

Bibliographie : Annaires du Jura, 1842, 1843 et 1844. — Histoire de Gigny, de sa noble et royale abbaye et de saint Taurin, son patron, par Bernard Gaspard, de Gigny. Cette histoire est la plus complète qui ait été publiée sur un monastère de la province. Elle est d'autant plus précieuse que les archives du prieuré de Gigny ont été livrées aux flammes en 1794. Elle est écrite avec autant d'exactitude que de talent. Nous en avons extrait la plupart des documents contenus dans cette notice.